



Medienmitteilung

Date: 23.02.2017

Compte 2016: excédents grâce aux effets des taux d'intérêt négatifs

Lors de sa séance du 22 février 2017, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats du compte 2016 et fixé le cadre financier du prochain processus budgétaire. Le compte 2016 de la Confédération se solde par un excédent ordinaire de quelque 0,8 milliard. Sans les effets des taux d'intérêt négatifs, l'exercice 2016 aurait clos sur un déficit. Comme le montrent les chiffres mis à jour, d'importants déficits structurels restent prévus pour les années 2018 à 2020. Le Conseil fédéral a pris des mesures visant à assurer le respect des exigences du frein à l'endettement dans le cadre du budget 2018.

Les **recettes** de l'exercice 2016 ont été supérieures de 300 millions, soit de 0,4 %, au montant prévu au budget, alors que l'extrapolation faite en septembre dernier prévoyait des recettes supplémentaires de 1,7 milliard. Bien que les surplus obtenus au titre de l'impôt fédéral direct se soient confirmés (+ 1,7 milliard), d'autres impôts importants ont vu leur produit demeurer nettement en-deçà des prévisions du budget. L'évolution des recettes issues de la TVA, en particulier, s'est affaiblie au cours du dernier trimestre, tandis que le produit de l'impôt anticipé a subi les répercussions négatives liées au remboursement des intérêts moratoires décidé par le Parlement (0,5 milliard).

Tableau 1: compte de financement 2016

en mio de CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Écart p. r. au	
				B	C en %
Recettes ordinaires	67'580	66'733	67'013	280	-0.8%
Dépenses ordinaires	65'243	67'229	66'261	-968	1.6%
Solde de financement ordinaire	2'337	-496	752	1'248	
Recettes extraordinaires	493	145	478	333	
Dépenses extraordinaires	-	-	-	-	
Solde de financement	2'831	-351	1'230	1'581	

Les **dépenses** ont été inférieures de 1 milliard, soit de 1,4 %, au montant prévu au budget. Cet écart est principalement dû à la diminution des dépenses requises pour le financement des intérêts passifs (- 0,5 milliard), des contributions liées aux recettes de la TVA en faveur de l'AVS et de l'AI (- 0,2 milliard) et des mesures de remplacement des programmes de recherche

de l'UE, qui ont nécessité moins de ressources que prévu (- 0,1 milliard).

Des **recettes extraordinaires** ont été réalisées pour un montant de 478 millions. Ainsi, la Commission de la concurrence a encaissé des amendes pour un montant de 170 millions. De plus, 165 millions ont été encaissés dans la cadre de la liquidation concordataire de Swissair, tandis qu'un montant de 144 millions provient de la troisième et dernière tranche de paiement liée à la vente aux enchères de licences de téléphonie mobile de l'année 2012. Si l'on prend en considération les recettes extraordinaires réalisées en 2016, le compte 2016 se solde par un excédent de 1,2 milliard.

La **dette brute** a reculé, passant de 103,8 à 98,8 milliards. Ce recul est dû, outre à l'excédent, au fait que le volume des liquidités nécessaires à la fin de l'année était moindre, ce qui a ainsi permis de réduire la dette brute par rapport à l'année précédente.

Le **bas niveau des taux d'intérêt** constitue certainement l'un des principaux facteurs ayant favorisé les paiements anticipés de l'impôt fédéral direct, dont le volume a été supérieur aux prévisions du budget (0,8 milliard). Il explique également la baisse des dépenses du côté des intérêts passifs (0,5 milliard). Estimées à 1,3 milliard, les conséquences des taux d'intérêt négatifs ont contribué à l'excédent réalisé par la Confédération à l'issue de l'exercice 2016. Elles ne permettent toutefois pas d'améliorer les perspectives budgétaires, car la hausse du taux ces prochaines années s'accompagnera d'une baisse des recettes.

Évaluation de la situation budgétaire

Le Conseil fédéral a également fixé le cadre financier du processus d'élaboration du prochain budget. Il s'est fondé, à cet effet, sur le plan financier 2018-2020 établi l'été dernier et dont les chiffres ont été mis à jour sur la base des résultats du compte 2016, des paramètres macroéconomiques et des décisions prises par le Conseil fédéral et le Parlement.

Des **déficits structurels élevés** restent prévus, y compris à la lumière des chiffres actualisés. L'amélioration attendue pour 2018 du côté des recettes est liée, en premier lieu, à l'augmentation du montant que la Banque nationale suisse devrait distribuer (666 au lieu de 333 millions) et à l'intégration de la Régie fédérale des alcools dans l'Administration fédérale des douanes (+ 230 millions, doublement du produit de l'impôt sur les boissons spiritueuses en 2018). Du côté des dépenses, plusieurs évolutions s'annulent mutuellement. Le rejet par le peuple, le 12 février 2017, de la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) permet d'améliorer temporairement le résultat structurel d'environ 1 milliard à partir de 2019, car la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct ne sera pas relevée. Il faut toutefois s'attendre à ce que les dépenses en question soient à nouveau requises à partir de 2020 au plus tôt.

Tableau 2: chiffres actualisés

en mrd de CHF	Budget 2018	Plan financ. 2019	Plan financ. 2020	ØΔ in % 2017-20
1 Recettes	71.7	73.3	75.1	3.3
2 Facteur conjoncturel	0.999	0.996	1.000	
3 Plafond dép. selon frein à l'endett. [1*2]	71.7	73.0	75.1	3.2
4 Dépenses	72.7	74.1	75.6	3.2
Solde de financement [1-4]	-1.0	-0.9	-0.5	
Déficit / Excédent conjoncturel [1-3]	0.1	0.3	-	
Solde structurel [3-4]	-1.0	-1.1	-0.5	
p.m. Solde structurel selon PF 2018-2020	-1.5	-1.9	-1.4	

En l'absence de contre-mesures, les exigences du frein à l'endettement ne pourront pas être respectées ces prochaines années. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé d'appliquer au budget 2018 et au plan financier 2019-2021 un **plan d'allègement** comprenant les mesures suivantes: correction du renchérissement de 3 % pour les dépenses de transfert faiblement

Communiqué

liées et les dépenses d'armement (env. 500 millions par an), réduction des dépenses propres (150 millions par an) et coupes ciblées de 300 à 350 millions par an.

Afin d'alléger le budget à moyen terme, le Conseil fédéral a décidé de proposer en cours d'année de nouvelles mesures d'économies et des réformes structurelles.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la Communication,
Administration fédérale des finances AFF
n° tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par le document suivant:

- Aperçu des principales évolutions en matière de recettes et de dépenses en 2016